Avis de marchés publics

Procédure adaptée - Marchés inférieurs à 90 000 euros HT

7304095801 - MN

Commune de **Chaumes-en-Brie**

Marché public d'assurances.

AVIS RECTIFICATIF

Procédure adaptée.
Département de publication : 77 - Annonce n° 22-1111.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : mairie de Chaumes-en-Brie. Correspondant : LACHAL Jean-Philippe, place du Maréchal Foch, 77390 Chaumes-en-Brie. Tél. : 01 64 25 00 00. Télécopieur : 01.64.25.00.15.
Courriel : dst@chaumes-en-brie.fr
Adresse internet : http://www.chaumesenbrie.fr
Objet du marché : marché public d'assurances de la commune de Chaumes-en-Brie.
Type de procédure : procédure adaptée.
Références de l'avis initial :
Informations rectificatives :
Dans la rubrique **"Date limite de réception des offres" :**
au lieu de : "12 octobre 2022 à 12 h 00", lire : **"19 octobre 2022 à 12 h 00".**

7304325301 - MN

SIRSP Champdeuil/Crisenoy

Extension du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire. (2 lots suite à appel infructueux)

PROCÉDURE ADAPTÉE

SIRSP Champdeuil/Crisenoy
Extension du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire. (2 lots suite à appel infructueux).
Lieu : Champdeuil 77390 Seine-et-Marne.
Acheteur : SIRSP - 18, rue des Noyers 77390 Crisenoy - Tél. : 07 61 05 27 63 - sirsp@orange.fr
Liste des lots :
Lot N° 3 : Couverture Zinc Etanchéité,
Lot N°7 : Plomberie.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le RC.
Type de procédure : marché à procédure adaptée.
Date limite de remise des offres : vendredi 21 octobre 2022 à 12 heures.
Accès DCE : https://demat.centraledesmarches.com/7066626

Marchés publics

Procédure adaptée

7304079501 - SF

Commune de **Chamigny**

Rénovation de la mairie

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Commune de Chamigny.
Numéro national d'identification :
SIRET : 21770078000018
Ville : Chamigny.
Code postal : 77260.
Groupement de commande : non.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers les documents de la consultation :
https://demat.centraledesmarches.com/7066473
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Terres et Toits
Adresse mail du contact : contact@terres-et-toits.com
Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir le règlement de la consultation.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limite de réception des plis : 25 octobre 2022 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : non.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : rénovation de la mairie.
Code CPV principal : 45454100-5
Type de marché : travaux.
Lieu principal d'exécution du marché : Mairie de Chamigny.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots
Marché alloti : oui.
Description du lot :
LOT 00 DÉSAMIANTAGE - DÉPLOMBAGE
Code CPV principal : 45262660-5
Lieu d'exécution du lot : Mairie de Chamigny.
Description du lot :
LOT 01 GROS-ŒUVRE
Code CPV principal : 45223220-4
Lieu d'exécution du lot : Mairie de Chamigny.
Description du lot :
LOT 02 MENUISERIE EXTÉRIEURE - SERRURERIE
Code CPV principal : 45421000-4
Lieu d'exécution du lot : Mairie de Chamigny.
Description du lot :
LOT 03 PLÂTRERIE - ISOLATION
Code CPV principal : 45410000-4
Lieu d'exécution du lot : Mairie de Chamigny.
Description du lot :
LOT 04 MENUISERIE INTÉRIEURE BOIS
Code CPV principal : 45421000-4
Lieu d'exécution du lot : Mairie de Chamigny.
Description du lot :
LOT 05 SOLS SOUPLES PEINTURE
Code CPV principal : 45442100-8
Lieu d'exécution du lot : Mairie de Chamigny.
Description du lot :
LOT 06 CVC PLOMBERIE
Code CPV principal : 45331000-6
Lieu d'exécution du lot : Mairie de Chamigny.
Description du lot :
LOT 07 ÉLECTRICITÉ
Code CPV principal : 45311200-2
Lieu d'exécution du lot : Mairie de Chamigny.
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : oui.
Détails sur la visite :
Des visites sont organisées aux dates suivantes, sur site :
- Mardi 4 octobre 2022 à 9 h 30,
- Lundi 10 octobre 2022 à 9 h 30,
- Lundi 17 octobre 2022 à 9 h 30.

Autres informations complémentaires :
Assistant à maitrise d'Ouvrage :
Terres et Toits à Ussy sur Marne : terresettoits@orange.fr
Maître d'œuvre : Brigitte CORDIER Architecte - cordier.brigitte@wanadoo.fr
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Melun.
Date d'envoi à la publication : 26 septembre 2022.

Adjudications immobilières

7304313801 - VJ

77

Vente aux enchères publiques sur Réitération des Enchères, au TJ de MEAUX au Palais de Justice, salle 1, 44, av du Président Salvador Allende à MEAUX

LE JEUDI 3 NOVEMBRE 2022 A 10 H 00

EN UN LOT

UNE MAISON A COUTEVROULT (77580)
Rue de Lagny ou Chemin de Lagny

De plain-pied de 38,05 m2, compr. : salon / cuisine ouverte, chambre, salle d'eau avec WC - **TERRASSE - JARDIN - DÉPENDANCES.** Cad. Sec. XN N° 65 rue de Lagny pour 05 a et 40 ca. **OCCUPÉE.**

Mise à prix : 60 000 euros
Le bien ayant été précédemment adjugé à la somme de 100 000 euros lors de l'audience sur surenchère du 3 février 2022

Consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre de M. le Bâtonnier Séquestre représentant 10 % du montant de la mise à prix, soit 6 000 euros.
Rens. :
1) **Maître Luc RIVRY, de la SCP RIVRY- LESEUR- HUBERT,** Société d'Avocats inscrite au Barreau de Meaux, demeurant 25 bis, rue de l'Abreuvoir 77100 Meaux. **T. : 01 64 34 13 07 – Mail : contact.rivry@juriscausa.com.**
2) **La SELARL TAVIEAUX-MORO – DE LA SELLE,** prise en la personne de **Maître Frédéric de LA SELLE,** société d'Avocats inscrite au Barreau de PARIS, demeurant 6, rue de Madrid 75008 PARIS **- T. : 01 47 20 17 48 – www.tmdls.fr - Mail : fdelaselle@tmdls.fr.**
3) Le cahier des conditions de vente peut-être consulté au greffe du JEX du TJ de MEAUX et/ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant. Pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant prés le Tribunal judiciaire de MEAUX est obligatoire.
www.ferrari.fr

VISITE SUR PLACE LE : 20 OCTOBRE 2022 DE 17 H 30 À 18 H 00

Avis administratifs

7301985701 - AA

PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Contournement de la commune de GUIGNES

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2022/36/DCSE/BPE/EXP du 1er septembre 2022 est prescrite, en mairies de Guignes, Yèbles, Andrezel et Verneuil-l'Étang, une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique, au profit du département de Seine-et-Marne, des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du contournement de la commune de Guignes, emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de Yèbles, au parcellaire afin d'identifier les propriétaires et titulaires de droits réels et déterminer précisément les parcelles à acquérir pour la réalisation du projet, au déclassement d'une section de la RD 619, au classement du nouveau barreau dans le domaine routier départemental et à la délivrance d'une autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau.

Cette enquête publique aura lieu durant 34 jours, du lundi 3 octobre 2022 à 9 h 00 au samedi 5 novembre 2022 à 12 h 00 en mairies de Guignes, Yèbles, Andrezel et Verneuil-l'Étang. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Guignes (77390), sise Hôtel de Ville, 1, rue de Meaux où toutes observations pourront être adressées par courrier destiné au commissaire enquêteur.

Mme Monique DELAFOSSE, architecte honoraire, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

L'autorisation environnementale loi sur l'eau concerne les rubriques 1.1.1.0. (déclaration), 2.1.5.0. (autorisation), 2.2.3.0 (déclaration), 3.1.2.0 (déclaration) et 3.3.1.0 (déclaration) de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-6 figurant au tableau annexé à l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique, comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de la MRAe d'Ile-de-France et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage, sera tenu à la disposition du public :

- en format papier : en mairies de Guignes (1, rue de Meaux, 77390), Yèbles (3, Grande-Rue 77390), Andrezel (28, rue Martin-IV, 77390) et Verneuil-l'Étang (16, avenue Jean-Jaures, 77390), aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies au public.
- en version numérique : en mairie de Guignes sur un poste informatique dédié, sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne :
www.seine-et-marne.gouv.fr rubrique : Publications/Enquêtes publiques.

Le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :
- sur les registres d'enquête en format papier ouverts en mairies de Guignes, Yèbles, Andrezel et Verneuil-l'Étang aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies.
- sur le registre dématérialisé accessible : à la mairie de Guignes à partir du poste informatique dédié, sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne :
www.seine-et-marne.gouv.fr rubrique : Publications/Enquêtes publiques.
- par courrier électronique adressé à l'adresse suivante :
contournementguignes@enquetepublique.net

Les collectivités territoriales, sollicitées conformément aux dispositions de l'article L122-1 du Code de l'environnement, n'ont pas émis d'avis.

Le commissaire enquêteur siégera pour recevoir le public, aux lieux, dates et horaires suivants :

Mairie de Guignes : lundi 3 octobre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00, samedi 15 octobre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie de Yèbles : lundi 17 octobre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00, samedi 5 novembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie de Verneuil l'Etang: mardi 25 octobre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie d'Andrezel : lundi 24 octobre 2022 de 13 h 00 à 16 h 00.

Toute information complémentaire peut être demandée au Conseil Départemental de Seine-et-Marne (CD77) par mail adressé à l'attention de Mme BLEZEL (lauriane.blezel@departement77.fr, tél. : 01 64 14 71 91).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête auprès du préfet de Seine-et-Marne.

L'avis d'enquête sera publié sur le site Internet des services de l'État à l'adresse précitée.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué par arrêtés préfectoraux sur la déclaration d'utilité publique, au profit du département de Seine-et-Marne, des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du contournement de la commune de Guignes, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Yèbles, la cessibilité des parcelles ou des droits réels immobiliers, dont l'expropriation est nécessaire pour la réalisation de cette opération et la délivrance d'une autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau.

Le conseil départemental de Seine-et-Marne procédera au déclassement de la section de RD 619 concernée, et au classement du nouveau barreau dans le domaine routier départemental.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Guignes, Yèbles, Andrezel et Verneuil-l'Étang, à la préfecture de Seine-et-Marne (DCSE - BPE, 12, rue des Saints-Pères, 77010 Melun Cedex) ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne (www.seineet-marne.gouv.fr - rubrique : Politiques publiques - Environnement et cadre de vie - Expropriations/servitudes) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique unique.

7304541501 - AA

Préfecture de la MARNE

Parc Éolien des Portes de Champagne II La Forestière et Les Essarts-le-Vicomte

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du lundi 24 octobre 2022 à 9 h 00, au vendredi 25 novembre 2022 inclus à 17 h 00, par arrêté préfectoral n° 2022-EP-172-IC sur la demande présentée par la SAS Parc éoliens des Portes de Champagne, chez EDF Renouvelables France, Coeur Défense, Tour B, 100, esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense cedex, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien des Portes de Champagne II » sur le territoire des communes de La Forestière et de Les Essarts-le-Vicomte (5 éoliennes et 2 postes de livraison). Aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de La Forestière et de Les Essarts-le-Vicomte et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment, un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exploitant le cas échéant et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de La Forestière (12, rue de l'Etoile, 51120 La Forestière) et de Les Essarts-le-Vicomte (rue de Bouchy, 51310 Les Essarts-le-Vicomte), siège de l'enquête publique, ou par voie électronique à l'adresse suivante :
ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

M. Jean-Pierre Gadon, commandant de Police honoraire, désigné en qualité de commissaire enquêteur par la décision n°E22000077/51 du 28 juillet 2022 de Monsieur le Vice-président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, siégera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :
- lundi 24 octobre 2022 à la mairie de Les-Essarts-le-Vicomte de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- mercredi 9 novembre 2022 à la mairie de La Forestière de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- lundi 21 novembre 2022 à la mairie de La Forestière de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- vendredi 25 novembre 2022 à la mairie de Les Essarts-le-Vicomte de 14 h 00 à 17 h 00.

Le dossier dématérialisé sera consultable en mairies de Les-Essarts-le-Vicomte, La Forestière, Escardes, Châtillon-sur-Morin, Courgivaux, Esternay, Le-Meix-Saint-Epoing, Barbonne-Fayel, Fontaine-Denis-Nuisy, Chantemerle, Bethon, Montgenost, Nesle-la-Reposte, Bouchy-Saint-Genest, Saudoy, La Noue et Saint-Bon pour le département de la Marne, Villenauxe-la-Grande pour le département de l'Aube et Louan-Villegruis-Fontaine pour le département de la Seine-et-Marne pendant les horaires d'ouverture de ces communes et également sur le site

www.marne.gouv.fr (Accueil > Politiques publiques > Environnement > Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) > Dossiers ICPE - Autorisation > Dossiers ICPE- Autorisation-Domaine "éolien" > Parc éolien des Portes de Champagne II).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne - service environnement ou en mairie de Les-Essarts-le-Vicomte et en mairie de La Forestière et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne

(www.marne.gouv.fr) pendant un an. Le préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Tanguy COLLIN, responsable du dossier, par mail à tanguy.collin@edf-re.fr ou par voie postale, à la SAS Parc éolien des Portes de Champagne, chez EDF Renouvelables France, Cœur Défense, Tour B, 100, esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense cedex. Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires, par mail à l'adresse

« ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr », ou par voie postale à DDT 51 - Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources, Cellule procédures environnementales, 40, boulevard Anatole France, CS 60554, 51037 Châlons-en-Champagne cedex.